



Compte-rendu de la réunion publique du Conseil Municipal du Jeudi 28 mai 2015.

Présents : 13

Excusés : 2

FINANCES et ADMINISTRATION

GENERALE :

Dotations de l'Etat : elles sont en diminution de 20 949 euros soit 20% de moins qu'en 2014.

La dotation de solidarité communautaire est de 25 315 € et le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est de 47 312 €.

Ces deux dotations sont versées par CAPI. Elles sont aléatoires et fluctuent chaque année et sont diminuées de la dotation de péréquation de 22 360 € reversée à CAPI.

Jury d'assises : la réunion pour le tirage au sort aura lieu le mercredi 10 juin à Meyrié.

Recensement communal : il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Sandra Godart est nommée coordonnateur communal ; son rôle consistera à centraliser les données récoltées par l'agent recenseur. Un agent recenseur va être recruté.

Jobs d'été : Plusieurs jeunes ont présenté leur candidature. Deux jeunes filles ont été retenues pour travailler au secrétariat et au service technique : il s'agit de Bron Loren et Capogna Amandine.

ECOLE :

TAP : Fin de l'année scolaire : le 23 juin sera organisé un concours de pétanque avec le Club de l'Age d'Or et piloté par l'intervenant de la Fraternelle. La clôture des activités se fera le 30 juin par un goûter festif et des jeux avec la collaboration de la Fraternelle.

La réunion avec le groupe de travail aura lieu le 15 juin à 19h00 afin de faire le bilan de l'année.

Rentrée 2015 : les divers intervenants qui ont contribué aux TAP seront reconduits à la rentrée et de nouvelles animations seront proposées.

Coût des TAP : pour l'année 2014/2015 le bilan financier a été

établi et il en ressort un coût de 180 € par enfant (la subvention versée par l'Etat est de 90 € par enfant). Le Conseil Municipal décide de facturer les séances TAP à 1€ de l'heure par enfant comme il se pratique dans la plupart des communes.

Agedem Défi Classe Energie : la classe de Mme Dussurget (cycle 3) a présenté son bilan le vendredi 22 mai à St Didier de la Tour sous forme de film avec 4 autres écoles. L'objectif de cette action était d'éveiller la conscience des futurs citoyens aux problèmes de l'énergie et du changement climatique. Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial la CAPI et la CCVT (Communauté de Communes des Vallons de la Tour) ont permis aux élèves de travailler ensemble sur des animations autour des économies d'énergie. La classe a reçu un diplôme et chaque enfant un sac rempli d'objets « pour faire des économies ». Prochain conseil d'école : lundi 22 juin 2015

URBANISME :

- **PLU** : L'étude du PLU se poursuit :

Compte-rendu de la réunion du 23 avril :
- rencontre avec les agriculteurs pour recenser les projets en terme de constructions agricoles.

- Esquisse de zonage à revoir.

- Calendrier prévisionnel de finalisation à préciser.

Prochaine réunion le 11 juin : élaboration du PADD (Projet Aménagement et de développement durable) avec l'urbaniste.

Une réunion publique de concertation pour l'élaboration du PLU, est prévue Vendredi 10 juillet 2015 à 19h00 Salle des Fêtes Gérard Garnier. Seront présentés : la carte des aléas, les orientations générales du projet communal (Projet d'Aménagement et De Développement durable) et le calendrier prévisionnel de poursuite de la procédure.

BATIMENTS :

- **Salle des fêtes** Acoustique : Un bureau d'étude fera une proposition adaptée à la

configuration de la salle et préservera l'esthétique.

Des devis ont été demandés pour le remplacement des luminaires extérieurs et l'installation de sèche-mains dans les toilettes.

- **Accessibilité bâtiments publics** : le diagnostic a été rendu par le cabinet Soléus. Le CM décide d'équiper en priorité le Home des associations. Le projet de mise en conformité des bâtiments doit être déposé en Préfecture avant fin septembre 2015. Un plan de travaux sera établi sur 3 et 6 ans.

Mur du cimetière : Un devis a été demandé pour l'entretien du mur d'enceinte.

Eglise : Un test hydrométrique a été réalisé et prouve que le problème d'infiltration ne vient pas de l'extérieur. L'entreprise de peinture sera contactée pour apporter une solution.

VOIRIE : Compte-rendu de la commission : un devis a été demandé à l'entreprise Gachet pour l'entretien courant des routes. Le chemin de l'Etang (salle des fêtes) subira un revêtement bicouche.

Aménagement RD 56A : Suite à une réunion avec le bureau d'études Dynamic Concept, une prochaine rencontre aura lieu le 24 juin. Les trottoirs et bordures sont à la charge de CAPI, les autres infrastructures qui pourraient être mises en place sur la chaussée seront à la charge de la commune.

Chemin Darefin : Suite à la vitesse excessive de certains véhicules, les services de CAPI ont effectué un enregistrement de la circulation. Sur une semaine 250 véhicules ont été comptabilisés ; plus de 50 % des usagers dépassent les 70 kms/heure alors que la limitation est de 50 kms/H. Des contrôles radar ont été réalisés par la gendarmerie et des verbalisations établies.

Arrêt bus scolaire : le Conseil Départemental et la CAPI ont accepté la création d'un arrêt de bus dénommé « Les Vesves » à l'intersection du Chemin du Faye et chemin Darefin.

CAPI : compte-rendus sur le site www.capi-agflo.fr.

SMND : M. Jean-Pierre Jourdain, Maire de Saint Bonnet de Mure a été élu Président. Prochaine réunion le 10 juin 2015.



Syndicat des eaux : Analyse des eaux du 9 avril 2015 : Eau conforme du point de vue radiologique au Code de la santé publique, article 1321-20, arrêté du 11 janvier 2007 et à l'arrêté du 12 mai 2004 pour les paramètres analysés.

Divers : Nuisances sonores : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h00-19h30. Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00. Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00. Au-delà du caractère réglementaire, nous en appelons à la responsabilité et au civisme de chacun.

Brûlage des végétaux : Arrêté du 18/11/2013 : le présent arrêté interdit de façon permanente les incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés. Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle ne relèvent pas du présent arrêté. Elles restent autorisées et sont régies par l'article L311-11 du code rural. En cas de non-respect une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Recensement 2016 : il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Recherche d'un agent recenseur qui travaillera en étroite collaboration avec Sandra Godart, nommée coordonnateur. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous faire connaître en mairie. Ce poste nécessite une bonne connaissance des hameaux du village, de la discrétion et de la disponibilité (soirs et week-end)

Prochain conseil municipal : jeudi 9 juillet 2015 à 19h30

Fermeture du secrétariat : du 13 août 2015 au 1^{er} septembre inclus.

Info : Des cours de musique (piano, synthé, guitare, accordéon) sont dispensés par un professeur diplômé d'Etat. Ces cours ont lieu tous les mercredis de 14h à 19h00 au Home des associations. Inscriptions et renseignements au 06 50 19 57 37.

Coin des associations : Samedi 4 juillet : Pétanque ECBF
Samedi 18 juillet : Pétanque : Club de l'Age d'Or
Dimanche 20 septembre : Salon du Bien-être : Comité des fêtes